

A R R E T E
PORTANT RECLASSEMENT INDICIAIRE
SANS MODIFICATION DE LA DUREE DE CARRIERE
DE MME FAILLARD EMMA
AGENT SPECIALISE ECOLES MATERNELLES DE 2E CL

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE : COMMUNE DE BRENNILIS
29690 BRENNILIS

VU LA LOI NO 82-213 DU 2 MARS 1982 MODIFIEE, RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTES DES COMMUNES, DES DEPARTEMENTS ET DES REGIONS,
VU LA LOI NO 83-634 DU 13 JUILLET 1983 MODIFIEE, PORTANT DROITS ET OBLIGATIONS DES FONCTIONNAIRES,
VU LA LOI NO 84-53 DU 26 JANVIER 1984 MODIFIEE, PORTANT DISPOSITIONS STATUTAIRES RELATIVES A LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE,
VU LE DECRET NO 90-830 DU 20/09/1990 AVEC EFFET DU 01/08/1991, FIXANT L'ECHELLE INDICIAIRE APPLICABLE A CE GRADE,
VU LE DECRET NO 92-850 DU 28/08/1992 AVEC EFFET DU 30/08/1992, FIXANT LA DUREE DE CARRIERE APPLICABLE A CE GRADE
CONSIDERANT QUE MME FAILLARD EMMA
BENEFICIE DE DROIT, DE CES NOUVELLES DISPOSITIONS,

A R R E T E

ARTICLE 1: LA SITUATION DE MME FAILLARD EMMA
NE(E) LE 12/12/38 EST ETABLIE COMME SUIVANT :

SITUATION ACTUELLE		SITUATION NOUVELLE	
A	COMPTEUR DU 01/03/94	A	COMPTEUR DU 01/08/1994
AGENT SPECIALISE ECOLES MATERNI		AGENT SPECIALISE ECOLES MATERN	
07	ECHELON	07	ECHELON
E3		E3	
IB 307	IM 289	IB 311	IM 292
ANCIENNETE DANS L'ECHELON		RELIQUAT D'ANCIENNETE	
00 AN(S) 05 MOIS 29 JOUR(S)		02 AN(S) 05 MOIS 00 JOUR(S)	

ARTICLE 2: LE SECRETAIRE GENERAL EST CHARGE DE L'EXECUTION DU PRESENT ARRETE QUI SERA:

- TRANSMIS AU REPRESENTANT DE L'ETAT,
- TRANSMIS AU PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION,
- TRANSMIS AU COMPTABLE DE LA COLLECTIVITE,
- NOTIFIE A L'INTERESSE(E).

FAIT A : BRENNILIS

LE : 02 AOUT 1994

LE MAIRE

- . CERTIFIE SOUS SA RESPONSABILITE LE CARACTERE EXECUTOIRE DE CET ACTE,
 - . INFORME QUE LE PRESENT ARRETE PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS POUR EXCES DE POUVOIR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DANS UN DELAI DE DEUX MOIS A COMPTEUR DE LA PRESENTE NOTIFICATION.
 - . NOTIFIE LE 02 AOUT 1994
- SIGNATURE DE L'AGENT

